

Communiqué



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16
DU REGLEMENT GENERAL
DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 29 février 2024, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 74 878 850 droits de vote.